

Les comportements de sauvegarde

Lorsque l'alerte retentit, dans tous les cas :

- coupez les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité
- ne buvez pas l'eau de distribution publique
- ne téléphonez pas
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école



Inondation

Eloignez-vous des cours d'eau

Ne vous engagez pas sur une voie inondée

Réfugiez-vous le plus haut possible



Mouvement de terrain

Evitez le secteur

Eloignez-vous au plus vite des bâtiments endommagés



Feu de forêt

Abritez-vous dans un bâtiment en dur ou arrêtez-vous dans une zone dégagée

S'éloigner dos au vent

Respirer à travers un linge humide

Ne pas quitter votre voiture



Événements climatiques

Abritez-vous dans un bâtiment en dur

Evitez de rester sous un arbre

Fermez les portes et volets



Rupture de barrage

Ecoutez et respectez les consignes diffusées par les autorités

Si vous quittez les lieux, prévenez vos proches



Transports de matières dangereuses

Evitez le périmètre

En cas de fuite, ne touchez pas les produits

Quittez la zone de l'accident

Confiner-vous, fermez les portes, fenêtres et volets.

Les numéros utiles

A composer en cas d'urgence

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants : **114**

Mairie : **05.63.82.51.60**

Assurance :

Proches :

Je m'implique :

- Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
- Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
- Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaider.gouv.fr



JE M'INFORME

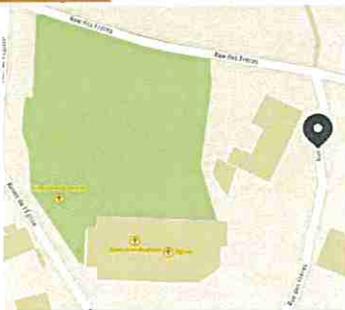
Pour vous apporter les informations utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- Sur Internet : www.georisques.gouv.fr
- Après de votre mairie : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Après de votre Préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Les sites et réseaux sociaux des services de l'Etat

7 risques sont répertoriés sur la commune :

- Inondation
- Mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles
- Feux de forêt
- Événements météorologiques
- Rupture de barrage
- Transport de matières dangereuses
- Risque sanitaire

En cas d'évacuation demandée par les autorités, le lieu de regroupement est à la Salle Fournials, n° 70 rue des Frères, derrière l'église



JE ME PREPARE

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la **liste des objets et équipements** essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu

- Une radio à piles avec piles de rechange
- Des médicaments
- Une trousse de premier secours
- Des outils de base (couteau multifonction, ouvre-boîte...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche avec des piles de rechanges, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Les lunettes de vues
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6l par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et vérifiez de temps en temps son contenu. Partagez sa localisation avec vos proches.

J'AGIS

Pendant la crise, **je suis l'évolution de la situation.**

Les vigilances météo

Je surveille l'évolution des vigilances :

<https://vigilance.meteofrance.fr>

<https://vigicrues.gouv.fr>

En situation **orange** ou **rouge**, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

L'alerte des populations

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

- Le tocsin des cloches de l'église.
- Porte à porte.
- Diffusion de messages par porte-voix en véhicules.
- FR Alert qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables. Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.
- Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'Etat, Radio France et France Télévision seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

Les stations près de chez vous

France Inter : 88.3 Mhz

Radio 100 % : 90 MHz

France Info : 105.5 MHz